***Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)***

# DECLARATION DES ETABLISSEMENTS

**DE FABRICATION, DE CONDITIONNEMENT, D’IMPORTATION**

**DE PRODUITS COSMETIQUES**

Date de la déclaration (jour; mois; année) :

Indiquer s’il s’agit : d’une première déclaration  d’une modification de déclaration 

**1 - Identité du déclarant : nom, prénom, fonction.**

Nom : Prénom :

Qualité de Fabricant  Représentant du Fabricant 

Personne pour le compte de laquelle les produits cosmétiques sont fabriqués

Responsable de la mise sur le marché des produits cosmétiques pour la première fois d’un Etat non membre de la Communauté Européenne ou non partie de l’Espace Economique Européen 

Téléphone : Télécopie :

Email :

Adresse :

Code Postal : Ville :

**2 - Identité de l’établissement.**

2.1 Activité de l’établissement :

Fabrication :  Conditionnement : 

2.2 Nom et coordonnées de l’établissement concerné par la déclaration :

Nom (en toutes lettres) :

Nom abrégé, sigle (s’il y a lieu) :

Rue : Numéro :

Code Postal : Ville :

Numéro SIRET (14 chiffres) :

2.3 Personne qui dirige l’établissement :

Nom : Prénom : Qualité :

Téléphone : Télécopie :

2.4 Entreprise à laquelle appartient l’établissement :

Nature juridique de l’entreprise : EURL :  SARL :  SA :  SAS : Autre : 

Nom juridique :

Nom commercial (s’il y a lieu) :

Adresse du siège social - Rue : Numéro :

Code Postal : Ville : Boite postale :

Téléphone : Télécopie :

Email :

Numéro SIREN de l’entreprise (9 chiffres) :

**3 - Personnes qualifiées**

*sans objet*

**4 - Liste indicative des catégories de cosmétiques fabriqués, conditionnés.**

Catégories de produits Fabriquées Conditionnées

crèmes, émulsions, lotions, gels et huiles pour la peau

(mains, visages, pieds, notamment)   

masques de beauté, à l’exclusion des produits

d’abrasion superficielle de la peau par voie chimique   

fonds de teint (liquides, pâtes, poudres)   

poudres pour maquillage, poudres à appliquer après le

bain, poudres pour l’hygiène corporelle et autres poudres   

savons de toilette, savons déodorants et autres savons   

parfums, eaux de toilette et eaux de Cologne   

préparations pour le bain et pour la douche

(sels, mousses, huiles, gels et autres préparations)   

dépilatoires   

déodorants et antisudoraux   

produits de soins capillaires,   

- dont teintures capillaires et décolorants   

- dont produits pour l’ondulation, le frisage et la fixation   

- dont produits de mise en plis   

- dont produits de nettoyage (lotions, poudres,

shampooings)   

- dont produits d’entretien de la chevelure (lotions,

crèmes, huiles)   

- dont produits de coiffage (lotion, laques, brillantines)   

produits pour le rasage (savons, mousses, lotions

et autres produits)   

produits de maquillage et démaquillage du visage et des yeux   

produits destinés à être appliqués sur les lèvres   

produits pour soins dentaires et buccaux   

produits pour le soin et le maquillage des ongles   

produits pour soins intimes externes   

produits solaires   

produits de bronzage sans soleil   

produits permettant de blanchir la peau   

produits anti-rides   

**Date et signature de la déclaration**

Je déclare que les informations de cette fiche sont exactes.

A , le Signature

Visa de l’ANSM

A Saint-Denis, le